

# Réunion Publique d'ouverture

Réf. Consultation Publique par Voie Electronique (Article L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'Autorisation Environnementale

Projet d'un Parc Eolien « Les Moulins de Méry » sur la commune de Méry-la-Bataille

Société ENERTRAG PLATEAU PICARD VI

Salle des Fêtes de Méry-la-Bataille le 27 avril 2026 de 18h à 20h

## Compte Rendu

La réunion était organisée par le commissaire enquêteur Alain GIAROLI avec le support de la société ENERTRAG (Monsieur Paul PELLET, Chef de Projets, ses collaborateurs Monsieur Paul RICOSSE responsable concertation et Madame Zineb OUCHAHEDE, chargée de concertation)

Le Public était représenté par dix personnes, dont sept habitants de la commune de Méry-la-Bataille et trois habitants, respectivement des communes de Cuvilly, Wacquemoulin et Maignelay-Montigny. Deux personnes participaient en tant qu'élu(e)s » (Communes de Cuvilly et de Méry-la-Bataille)

La réunion s'est déroulée sur trois temps :

- Accueil des participants, Introduction par le commissaire enquêteur : Objet de la Réunion – Rappel de la procédure dans laquelle s'inscrit la demande d'Autorisation Environnementale (Loi Industrie Verte) – Rôle du Commissaire Enquêteur – Calendrier de la consultation - les moyens d'expression du public lors de la procédure de consultation

- Présentation du projet par le Pétitionnaire (ENERTRAG) : l'entreprise Enertrag (EAG), historique du projet – Concertation avec le public et les élus - Caractéristiques du projet (localisation/aspects techniques/Etudes) – Calendrier du projet – Retombées locales et mesures d'accompagnement.
- Questions du Public et Réponses par le Pétitionnaire ou par le Commissaire Enquêteur

Les Interventions du Commissaire Enquêteur et de la société ENERTRAG se sont chacune appuyées sur la projection d'un diaporama (PowerPoint)

- Voir les présentations (diaporamas) du commissaire enquêteur et de Enertrag  
**(Documents joints)**

Le Pétitionnaire a répondu de façon claire et précise à toutes les questions du Public, s'appuyant sur le dossier d'enquête (photomontages, cartes, schémas) pour contextualiser ou illustrer ses propos.

Aucune opposition au projet n'a été exprimée durant la réunion publique

-----

Les questions du public ont conduit le pétitionnaire à apporter des informations, compléments d'informations ou explications sur les thèmes/sujets suivants :

1- Impacts environnementaux : Abbaye de Saint Martin aux Bois (monument historique classé) ayant conduit le préfet à refuser plusieurs projets éoliens à sa proximité ; chemins empruntés pendant la phase « construction » du parc (transport des éoliennes, remaniement de chemins existants, création, remise en état) ; bruit des éoliennes (réduction du bruit par des mesures de bridage quand dépassement des seuils acoustiques réglementaires) ; adaptation à la réduction des impacts sur la faune (chauve-souris, bridages/arrêt des machines diminuant les risques de collision)

2- Caractéristiques techniques du projet : gabarit, puissance des éoliennes ; contraintes d'implantation attachées à la direction du vent et à la distance entre éoliennes ; le câblage des *éoliennes* jusqu'aux postes de livraison ; le câblage des postes de livraison jusqu'à un poste source ; l'incertitude d'un branchement sur le réseau public ou les délais d'attente en cas de postes sources « saturés », les solutions à cette problématique ; sécurité et surveillance des éoliennes ; fin de vie des éoliennes, remise en état du site ou repowering.

3- Retombées au profit des collectivités : principalement financières, constituées surtout par la fiscalité sur les Entreprises de Réseaux (IFER), montant en fonction de la puissance

installée (8620 euros/MW) : Au total une enveloppe de 5,2 millions d'euros sur 20 ans à partager entre la commune d'implantation, la communauté de communes et le département (de l'ordre de 50% pour la communauté de communes, 30% pour le département et 20% pour la commune d'implantation)

- Pour une information plus complète sur le sujet, voir le schéma joint communiqué par le pétitionnaire (**Annexe Une**)

4-Coût global du projet et amortissement des investissements : environ 40 millions d'euros ; amortissement des investissements après un temps d'exploitation de douze années environ

5-Mesures d'accompagnement : une enveloppe de 200 000 euros ; elles doivent servir l'intérêt général, être orientées vers l'environnement, l'écologie, la transition énergétique ou le parc éolien.

Quelques exemples : aménagements paysagers, panneaux photo voltaïques sur des bâtiments publics, projets liés au développement de l'école, projets éducatifs sur l'environnement etc.....

Pour les communes riveraines les plus impactées par le projet : plantation de haies paysagères masquant en tout ou en partie la vue sur les éoliennes (sous condition d'acceptation des propriétaires recevant ces plantations)

Quant aux retombées pour les habitants : il y aura la fiscalité et les mesures d'accompagnement ; discussion autour de la possibilité d'attribuer aux habitants de la commune un chèque « Energie » (un chèque par foyer), mesure proposée par Enertrag sur d'autres projets.

- Pour plus de détails sur les questions du public et les réponses du pétitionnaire voir relevé des questions et réponses (**Annexe deux**)

La réunion s'est terminée à 20h comme prévu, le public n'ayant plus de question à adresser au pétitionnaire ou au commissaire enquêteur.

Alain GIAROLI

Commissaire Enquêteur

(2 mai 2026)